

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-273 DU 9 JUILLET 1998

Portant ratification de l'accord de prêt relatif au programme d'investissement dans le secteur des transports, signé le 23 septembre 1997 entre le gouvernement de la République du Bénin et le Nordic Development Fund.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 98-020 Portant autorisation ratification de l'accord de prêt relatif au programme d'investissement dans le secteur des transports, signé le 23 septembre 1997 entre le gouvernement de la République du Bénin et le Nordic Development Fund ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°98-220 du 15 mai 1998 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

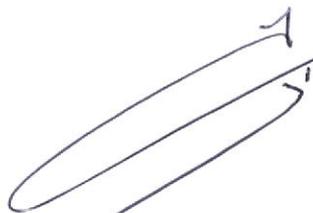
Article 1er.- Est ratifié l'accord de prêt relatif au programme d'investissement dans le secteur des transports, signé le 23 septembre 1997 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Nordic Development Fund et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **9 Juillet 1998**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



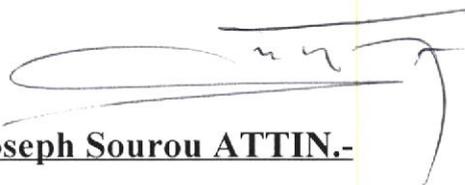
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le Ministre des Travaux publics
et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-